Services publics Véhicule acheté APRES Carte d'identité administration le 15/04/2009 Véhicule acheté AVANT le 15/04/2009 Carte grise Permis de conduire Titre de séjour Passeport EN RESUME ... Délai de 3 mois Délai d'1 mois **Obligatoire** NON NON NON 0 001 NON NON NON NON NON Coût $\frac{1}{2}$ 0 **JeChangeDeCoordonnees** https://passeport.ants.gouv.fr/ https://passeport.ants.gouv.fr/ https://ants.gouv.fr/ <u> Titre de séjour - Internet des </u> immatriculation.ants.gouv.fr/ <u>monespace/s-inscrire</u> Site internet Si changement, le prix des photos Si changement, le prix des photos et du timbre fiscal Sinon il faut passer par chaque site internet Il faut modifier les plaques minéralogiques et la carte grise Si changement, le prix du timbre fiscal et photos 1 timbre fiscal de 25€, des taxes, et prix des photos soit 2.76€ = prix des plaques (environ 15€) et envoi de la carte grise Pour les mineurs de plus de 15 ans : 42 euros Pour les personnes majeures : 86 euros Formulaire à compléter et vignette à coller sur la carte Bon à savoir

Guide Des

Démarches administratives

Suite au changement du nom de votre rue







Madame, Monsieur,

Comme annoncé précédemment, votre rue va changer de nom, ou de numéro.

Aussi, afin d'anticiper les difficultés que vous pourriez rencontrer, nous vous proposons aujourd'hui de consulter ce guide des démarches, bien conscient que ce changement va vous amener à procéder à certaines formalités administratives auprès de différents organismes.

À travers ce guide, nous avons souhaité vous apporter des informations utiles, destinées à différentes situations et qui recensent les coordonnées d'un certain nombre d'organismes et expliquer les démarches à effectuer ainsi que les délais impartis.

Les élus et services municipaux sont à votre disposition pour vous assister dans toutes ces démarches.

Votre Maire délégué,

Marie MEUNIER

Contact Marie MEUNIER , Nathalie GIRARDIN, Marc TilNANT, Jean-Claude LEFEVRE et Didier MIART

Mail.: mairie.boutancourt@wanadoo.fr

DGFIP : Centre des finances publiques (service des impôts des particuliers, trésorerie) - www.economie.gouv.fr/dgfip

Votre numéro fiscal composé de 13 chiffres (présent sur votre avis d'imposition)



EDF - www.edf.com



Votre numéro client que vous pouvez trouver sur vos courriers ou factures EDF.

Mutuelle Sociale Agricole (MSA) - www.msa.fr



Votre numéro de sécurité sociale (présent sur les documents adressés par la MSA ainsi que sur votre carte vitale)

Pôle emploi - www.pole-emploi.fr

Votre identifiant pôle emploi. Celui-ci figure sur votre carte de demandeur d'emploi ou sur les courriers envoyés par Pôle Emploi



Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) - siv.interieur.gouv.fr

Pour chacun des véhicules concernés par votre demande, vous devez vous munir de votre certificat d'immatriculation et indiquer le numéro d'immatriculation



Rendez-vous: www.flize.fr

Ou sur flizebook

Mairie de Boutancourt

Place Carnot 08160 BOUTANCOURT

Liens utiles

L'ensemble des organismes listés ci-dessous sont accessibles sur « <u>mon servicepublic.fr</u> ». En créant votre compte personnel, vous pourrez modifier votre adresse en quelques clics. L'ensemble des documents et informations dont vous devez vous munir préalablement à votre connexion ont été listés pour chaque organisme.

AGIRC et ARRCO - www.agirc-arrco.fr



Votre date de naissance et votre numéro de sécurité sociale (présent sur votre carte vitale, vos bulletins de salaire ou vos avis de paiement d'assurance chômage)

Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - www.caf.fr



Votre numéro d'allocataire, présent sur l'ensemble des documents adressés votre Caisse d'Allocations Familiales

par

Caisse Primaire d'Assurance Maladie et Caisse Générale de Sécurité Sociale (CPAM) - www.ameli.fr

Votre numéro de sécurité sociale, présent sur votre carte vitale



CDC Retraites et Solidarité (fonds gérés par la Caisse des dépôts) - www.cdc.retraites.fr

Votre numéro de sécurité sociale (présent sur votre carte vitale)



CNAV, CARSAT, CRAV ou CGSS (régime général) www.lassuranceretraite.fr

Votre numéro de sécurité sociale, présent sur votre carte vitale







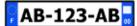
Ce guide des démarches est destiné à recenser les démarches

administratives à effectuer selon votre situation en cas de changement de nom de rue, que vous soyez un habitant, une association, un commercant, un entrepreneur, etc.

En aucun cas il ne dispense de se renseigner auprès des différentes administrations sur les démarches à effectuer.



Vous êtes un particulier



Vos cartes d'identité, passeport et permis de conduire portant l'ancienne adresse sont toujours valides.

Le certificat d'immatriculation de votre véhicule doit être modifié:

 Si votre véhicule est déjà immatriculé dans le SIV (nouveau système d'immatriculation des véhicules: Il vous faut compléter le formulaire de demande de nouveau certificat d'immatriculation (cerfa N°13750*03) accompagné d'un justificatif de domicile (facture de moins de 3 mois) + copie de la carte grise recto-verso.

Vous recevrez une étiquette à apposer sur le certificat d'immatriculation (gratuit). Vous pouvez effectuer cette démarche en ligne sur <u>service-public.fr</u> ou par courrier à la Préfecture des Ardennes - 1 Place de la Préfecture - BP 60002 - 08005 Charleville-Mézières Cedex.

• Si votre véhicule est immatriculé dans l'ancien système « type 123 AB 88 » : Votre véhicule reçoit un nouveau numéro SIV à cette occasion. Il vous faut compléter le formulaire de demande du nouveau certificat d'immatriculation (cerfa N°13750*03) et l'adresser à la Préfecture accompagné d'un justificatif de domicile avec votre nouvelle adresse et vous acquitter de la redevance d'acheminement de votre nouvelle carte grise (2,50 €). De nouvelles plaques d'immatriculation seront nécessairement à faire poser sur votre véhicule. immatriculation.ants.gouv.fr

À compter du changement du nom de votre rue, vous disposerez d'un délai d'un mois pour effectuer le changement.

Liste électorale : si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune, la modification sera faite par notre service État-civil automatiquement .

Pour les internautes : Le site <u>service-public.fr</u> vous permet d'accéder au service « Je change de coordonnées » (via <u>mon.service-public.fr</u> avec identifiant et mot de passe) et de déclarer à plusieurs entreprises ou administrations un changement de résidence principale ou d'adresse électronique (courriel) ou de numéro de téléphone.

Mémo Organismes et prestataires

A contacter

Emploi					
		Employeur	Banq	ues & Assurances	
		Pôle Emploi		Banque(s)	
		Autres :		Assurances : habitation, auto, vie, sco- laire	
		Autres :		Autres :	
	Servi	ces Public & Juridique		Autres :	
		Certificat d'immatriculation			
		Impôts	Santé & Mutuelle		
		Avocats, notaires		CAF	
		Etablissements Scolaires		CPAM	
	П	SIVOM		Mutuelle	
	_	Autres :		Régime MSA	
		Autres :		CARSAT	
	_			Retraite complémentaire	
	Énerg	gie & Communication		Autres :	
		Électricité		Autres :	
		Gaz			
		Téléphonie	Diver	Divers	
		Internet		Abonnements (journaux, magazine)	
				Gestion immobilière	
		Autres:	П	Autres :	

Vous êtes une entreprise

Il convient de signaler votre changement d'adresse au Centre de Formalités des Entreprises muni de la délibération du Conseil Municipal signifiant le changement de nom de rue.

Le Centre de Formalités des Entreprises se charge ensuite de transmettre ce changement aux organismes intéressés.

Cette démarche est gratuite, vous avez un mois à compter de la date de changement de nom de la rue pour l'effectuer.

Ces formalités peuvent être effectuées en ligne, il n'est cependant pas obligatoire de réaliser immédiatement le changement d'adresse dans les statuts de l'entreprise auprès du greffe.

Pensez également à signaler ce changement d'adresse aux organismes privés (EDF, GDF...), à vos clients et vos prestataires.

Pour plus de renseignements :

Chambre de Commerce et d'Industrie

18 avenue Georges Corneau CS 60044 08004 Charleville-Mézières Cédex Tél.: 03 24 56 62 62

https://www.ardennes.cci.fr



Chambre des Métiers et de l'Artisanat

8 rue de Clèves - CS 80734 08013 Charleville-Mézières Cedex Tél. 03 24 56 81 81 https://artisanat.fr



Vous exercez une profession libérale

Il convient de signaler votre changement d'adresse au Centre de Formalités des Entreprises - URSSAF.

La délibération du Conseil Municipal signifiant le changement de nom de rue vous sera alors demandée afin de procéder à cette modification.

Le Centre de Formalités des Entreprises se charge ensuite de transmettre ce changement aux organismes intéressés.

Cette démarche est gratuite, vous avez un mois à compter de la date de changement de nom de la rue pour l'effectuer.

Pensez également à signaler ce changement d'adresse aux organismes privés (EDF, GDF...), à vos clients et vos prestataires.

Pour plus de renseignements :

URSSAF

34 bis rue ferroul

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

https://www.urssaf.fr



Vous êtes

Un auto-entrepreneur

Il convient de signaler votre changement d'adresse au Centre de Formalités des Entreprises.

Le Centre de Formalités des Entreprises se charge ensuite de transmettre ce changement aux organismes intéressés.

Cette démarche est gratuite, vous avez un mois à compter de la date de changement de nom de la rue pour l'effectuer.

Pensez également à signaler ce changement d'adresse aux organismes privés (EDF, GDF...), à vos clients et vos prestataires.

Pour plus de renseignements :

Chambre de Commerce et d'Industrie

18 avenue Georges Corneau CS 60044 08004 Charleville-Mézières Cédex

Tél.: 03 24 56 62 62



https://www.ardennes.cci.fr

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

8 rue de Clèves CS 80734 08013 Charleville-Mézières Cedex Tél. 03 24 56 81 81 https://artisanat.fr



Vous êtes une association

Il convient de signaler votre changement d'adresse de siège social ou d'adresse de Préfecture des Ardennes.

gestion à la

Pour cela, vous pouvez envoyer le formulaire Cerfa n°13972*02 en deux exemplaires à la Préfecture, accompagné de la délibération du Conseil Municipal signifiant le changement de nom de rue.

Les associations peuvent utiliser ce formulaire Cerfa n°13972*02, notamment lorsqu'une modification impacte:

- le titre de l'association,
- l'objet de l'association,
- une adresse mentionnée dans ses statuts (adresse du siège social, par exemple).

Mais la démarche peut également être effectuée par simple courrier rédigé librement.

Cette démarche est gratuite, vous avez un mois à compter de la date de changement de nom de la rue pour l'effectuer.

Les modifications statutaires peuvent, si vous le souhaitez, faire l'objet d'une publication au Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise (J.O.A.F.E.) mais celle-ci est facultative et payante.

Pensez également à signifier ce changement d'adresse à tous les membres de l'association, aux organismes concernés et aux prestataires. Pour plus de renseignements : www.associations.gouv.fr

